

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 96 (1945)  
**Heft:** 9-10

## Rubrik

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

d'une récapitulation pour les forêts de toute la Suisse, il faudra, comme l'avait en son temps proposé Flury (S. Z. F. 1932, p. 78), avoir recours à la détermination graphique.

*Rubr. 14. L'accroissement total en m<sup>3</sup>, en % du matériel sur pied et par hectare.*

*Rubr. 15. Possibilité et exploitation.*

*Rubr. 16. Rendement annuel moyen comprendrait l'effet financier de la forêt, donc les revenus bruts, les dépenses, les revenus nets au total, puis par ha. et par m<sup>3</sup> exploité.*

Nous serions fort reconnaissant à nos collègues forestiers s'ils voulaient bien nous faire savoir leur opinion à ce sujet. D'abord sur la question de principe, sur l'utilité de cette statistique, puis sur les questions de détail, se rapportant à la technique même du travail, sur le formulaire proposé, et peut-être de nouvelles suggestions.

*Stéphan Bauer, ing. for. à Soleure.*

---

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ

---

### **Rapport annuel du comité permanent sur l'exercice 1944/45, présenté par le président H. Jenny, adjoint de l'inspecteur forestier cantonal de Coire**

Messieurs,

Qu'il me soit permis de vous présenter, selon l'usage et ainsi que le prévoient nos statuts, un rapport sur l'exercice écoulé.

Le nombre de nos sociétaires, le 30 juin 1945, était de 527 membres ordinaires (518 en 1944) et de 8 membres honoraires.

A l'étranger, nous ne comptons plus qu'un seul sociétaire (U. S. A.). Quant aux autres membres domiciliés à l'étranger, toutes relations ont été interrompues à cause des circonstances de la guerre.

Veuillez maintenant accorder quelques instants à la mémoire de ceux qui nous ont été repris durant l'exercice écoulé.

Le 5 septembre 1944, *Paul Treu*, adjoint forestier à Soleure, est tombé du haut d'un avion en remplissant son devoir militaire, au cours de la lutte contre les avions étrangers qui avaient survolé notre territoire.

Le 4 avril 1945 est mort, à l'âge de 83 ans, *Emile von Arx*, ancien administrateur des forêts d'Oltén.

La mort enfin nous a pris, le 27 juin 1945, en pleine activité forestière, *Louis Jaccard*, inspecteur forestier à Yverdon, à l'âge de 51 ans.

Je vous prie, Messieurs, de vous lever de vos sièges pour honorer la mémoire des trois disparus.

Les comptes de 1944/45 comprennent 23.136,26 fr. de recettes et

22.008,05 fr. de dépenses, laissant ainsi un excédent de recettes de 1128,26 fr. Ces comptes correspondent, à peu de chose près, aux indications du budget. Et s'ils bouclent par un boni, cela résulte surtout du fait que le comité a su trouver des économies et que quelques recettes ont dépassé le montant prévu.

Au Fonds pour publications, les recettes (3930,20 fr.) ont aussi dépassé les dépenses (1321,90 fr.). Les publications qu'il était prévu de faire paraître ne sont pas encore achevées, si bien que les grosses dépenses budgétées n'ont pas encore été effectuées.

Le Fonds Morsier n'a pas été utilisé, ce qui s'explique facilement, les temps actuels ne se prêtant pas aux longs voyages à l'étranger. Les intérêts ont ainsi pu être inscrits comme excédent de recettes, après décompte d'une somme de 92,80 fr. pour impôts, etc.

La fortune de la S. F. S. s'élevait, le 30 juin 1945, au montant suivant :

a) Société forestière . . . . .	12.426,90 fr.
b) Fonds pour publications . . . . .	18.343,80 »
c) Fonds Morsier . . . . .	21.553,85 »

Nous saisissons l'occasion de remercier cordialement tous ceux qui, par des donations à notre société, ont voulu lui aider à s'acquitter de ses tâches. Nos remerciements vont aussi à l'Inspection fédérale des forêts qui, sans relâche, nous accorde son appui. Et parmi les cantons, nous comptons aussi quelques surs bienfaiteurs.

Le 30 juin 1945, l'imprimeur Bùchler & Cie a établi comme suit le nombre des abonnés de nos deux périodiques :

La « Zeitschrift » : 911 abonnés (937 en 1944), auxquels il faut ajouter 131 abonnés à l'étranger, auxquels, à cause des circonstances de la guerre, le journal n'a pas pu être expédié. — Le « Journal » : 432 abonnés (466 en 1944), auxquels il faut ajouter, pour la raison indiquée ci-dessus, 76 abonnés.

La vente des « Suppléments » et d'autres publications fut peu importante durant l'exercice écoulé. D'après les indications de l'imprimerie Bùchler & Cie, elle a compris :

- 34 cahiers des suppléments 1, 2, 3, 4, 16, 19, 20, 21, 22
- 3 tables des matières
- 2 exemplaires de « Action de la S. F. S. »
- 1 exemplaire de la « Festschrift des SFV ».

La provision de notre publication « Notre forêt » (Unser Wald) est presque épuisée. Nous examinerons la question de sa réédition éventuelle. Il y aura lieu de voir si celle-ci doit être retardée jusqu'à ce que certains développements soient bien au point, ou bien si elle doit être entreprise sans retard, malgré certaines difficultés telles que, par exemple, la fourniture du papier nécessaire. En tout état de cause, le succès de cette publication a montré qu'elle a comblé un vide réel dans les bibliothèques des jeunes et de nos écoles.

La diminution des abonnés dépend sûrement de l'influence des circonstances dues à la guerre. Toutefois, notre comité devra vouer

son attention à ce fait. Et nous prions tous nos sociétaires de vouloir bien, à l'occasion, s'occuper de recruter de nouveaux abonnés.

Nous remercions de tout cœur les deux rédacteurs de leur travail au service de la S. F. S. Ainsi que nos communications dans les deux périodiques l'ont appris à leurs lecteurs, Monsieur le professeur *H. Knuchel* va quitter son poste de rédacteur de la « Zeitschrift », après 23 ans d'activité. Il mérite tout particulièrement notre reconnaissance, que nous lui exprimons ici au nom de la S. F. S. Monsieur le professeur *Leibundgut* lui succédera dès la fin de l'année courante. A lui vont aussi nos remerciements d'avoir bien voulu accepter cette tâche. Nous sommes convaincus qu'il saura le faire en se conformant à la tradition qui fut de règle dans la publication de notre « Zeitschrift ».

A l'occasion de ce changement de rédaction, la question fut examinée s'il ne serait pas dans l'intérêt des lecteurs de fondre nos deux périodiques en un seul et d'en revenir à un unique, paraissant en allemand et en français. Une proposition a été faite dans ce sens. Notre comité en a fait part d'abord aux inspecteurs forestiers cantonaux de la Suisse romande, en les priant d'examiner la question avec les inspecteurs forestiers sous leurs ordres. D'une façon générale, la proposition a été repoussée. L'inspecteur forestier *H. Bourquin*, à Neuchâtel, a consacré une étude approfondie à la question des publications forestières en Suisse française. Il y a lieu, semble-t-il, dans l'affaire, de ne pas tenir compte seulement des lecteurs de nos périodiques, mais d'autres catégories aussi, aux exigences variées. Notre comité part du point de vue que, pour l'instant, le problème n'est pas pressant, mais qu'il ne saurait être question de l'écarter sans autre. Il y aura lieu de l'étudier sous ses différentes faces et de chercher quelle serait la meilleure solution pour tous les intéressés. Le comité permanent se permettra, pour étudier plus à fond toute la question, de faire appel à la collaboration de personnes qui sont bien au courant des données du problème en cause.

Durant l'exercice écoulé, le comité permanent s'est réuni cinq fois pour liquider les affaires courantes. Dans ce qui va suivre, nous donnerons un résumé des solutions données aux questions ayant un intérêt particulier, ou d'importance spéciale.

A l'instigation de l'Association suisse d'économie forestière, à Soleure, les organisateurs de la « Semaine suisse », en 1944, ont mis sur pied, dans les écoles, un concours de compositions sur ce thème : « De la forêt et du bois. » Aux auteurs des deux meilleurs travaux, il fut distribué, dans chaque classe, une publication du professeur Dr Hunziker. Notre Société fut priée par l'association sus-indiquée de participer aux frais de cette action; nous y avons donné suite en versant une subvention de 200 fr.

Une motion a été adressée à notre comité, relative à la question de l'instruction des jeunes ingénieurs forestiers dans le domaine de la scierie. La solution proposée consistait à prévoir, durant le stage

forestier administratif, un séjour de deux à trois mois dans une scierie. Notre comité n'a pas cru devoir faire de proposition, à ce sujet, à l'Inspection fédérale des forêts. Il est certain toutefois que le technicien forestier doit être renseigné sur les questions concernant la mise en valeur du bois par son débit en scierie. Mais nous ne croyons pas qu'il soit possible d'en acquérir une connaissance suffisante par un stage de quelques mois seulement. D'autre part, nous avons pu fournir aux auteurs de la motion ce renseignement qu'il est prévu, pour les ingénieurs forestiers, un cours spécial à l'« Ecole pour scieurs » qu'il est projeté de créer à Bienne. Cette dernière solution semble devoir mieux conduire au but en vue qu'un stage de deux à trois mois dans une scierie.

Notre comité a examiné la proposition de M. Buchet, ancien inspecteur forestier, tendant à créer parmi nos sociétaires une catégorie de membres « vétérans ». Il a décidé de soumettre la question à l'assemblée générale de cette année et de proposer, à ce sujet, une revision des statuts de la S. F. S. Vous aurez l'occasion de prendre aujourd'hui une décision à ce sujet.

L'an dernier, la S. F. S. et l'Association suisse d'économie forestière ont fait la proposition de reviser la loi fédérale sur les forêts actuelle. Le Département fédéral de l'Intérieur y donnant suite, avait nommé une commission d'experts, présidée par le Conseiller d'Etat Stähli, à Frauenfeld. La S. F. S. y était représentée par son président. Le rapport du président, ainsi que les propositions de la commission, ont été remis au Département fédéral. A la suite de ce rapport, toute la question a fait un pas de plus. Le Département fédéral de l'Intérieur a invité les cantons à se prononcer à ce sujet. Mais nous ne pensons pas que notre projet de revision sera admis sans modification. Il est permis toutefois d'espérer que les idées contenues dans nos propositions seront retenues et que nos hommes politiques sauront les revêtir de la forme législative voulue.

Nous avons prévu de publier notre motion au Conseil fédéral sur la question, avec ses développements, cela sous forme d'un cahier des suppléments de nos périodiques. Après un sérieux examen de la question, nous avons estimé que mieux valait y renoncer. Mais nous ferons notre possible, pour faciliter les choses, de publier une orientation générale, en commun avec le Département fédéral de l'Intérieur. Ceci nous paraît opportun, même si telle publication ne devait avoir qu'une valeur historique. Quoi qu'il en soit, les idées et propositions qui y seraient émises seraient comme autant d'indicateurs dans le développement historique de notre économie forestière.

Nous avons reçu, en son temps, d'un de nos sociétaires, une proposition tendant à l'établissement d'un arrangement touchant les honoraires que peuvent demander des agents forestiers pour des expertises, en faveur des propriétaires privés. Après examen de la question, nous avons décidé de ne pas lui donner suite. Ceux qui ont à faire de telles

expertises peuvent consulter à ce sujet le règlement spécial de la Société suisse des ingénieurs et architectes. Et à chacun de ceux que cela intéresse, de décider dans quelle catégorie d'honoraires il convient de faire rentrer son travail. Il nous paraît que le nombre des cas, où telle question doit être tranchée, est par trop restreint pour justifier la mise sur pied d'un règlement.

Invités à prendre part à la réunion annuelle de l'Association suisse « für Landesplanung », nous avons chargé notre caissier d'y représenter notre Société.

Notre Société a été priée, en qualité de représentant de l'économie forestière suisse, par l'Union suisse des paysans, de déléguer son président dans la commission créée en faveur du Don suisse. La question n'est pas encore résolue de savoir sous quelle forme l'économie forestière doit participer à cette œuvre et à combien doit s'élever sa part.

Monsieur l'inspecteur forestier Fr. Aubert a fait part à notre comité de ce qui suit : « L'aviateur Paul Treu est tombé dans la forêt. Un sapin porte la trace de sa chute mortelle. La famille songe à marquer cet endroit du souvenir par un très modeste monument; il me semble donc que la Société forestière suisse devrait, à cette occasion, faire un geste, si modeste soit-il. » Le comité permanent a décidé de donner suite à la proposition de Monsieur Aubert.

Notre Société a pu fêter, en 1943, à Langenthal, le 100<sup>me</sup> anniversaire de sa fondation. Cette année, la Société forestière bernoise a eu le plaisir de pouvoir en faire autant. Pour rappeler le souvenir de son illustre landamman, elle a fait dresser un monument commémoratif, à côté du chêne planté en l'honneur de Kasthofer (Kasthofer-Eiche). La dite société a bien voulu inviter la S. F. S. à participer à la fête de son centenaire et à l'inauguration du monument précité. A ces deux occasions, le représentant du canton de Berne dans notre comité, Monsieur Schönenberger, fut le délégué de notre Société. Quand bien même l'occasion était très alléchante pour les autres membres du comité de prendre part à ces joyeuses festivités, ils ont dû y renoncer à cause de leurs si nombreuses occupations. Nous adressons nos vœux les meilleurs à la Société bernoise des forestiers et lui souhaitons un heureux développement, dont l'Etat de Berne ne pourra que bénéficier.

Pour maintenir bien vivant le souvenir du centenaire écoulé, ainsi que celui de Kasthofer et des fêtes que Langenthal vit se dérouler, notre comité permanent a décidé qu'il tiendrait, chaque année, une de ses séances dans l'aimable ville où la S. F. S. a pris naissance.

Messieurs,

Aujourd'hui, les valeurs les plus précieuses de l'humanité sont menacées. L'homme s'efforce de découvrir les secrets les plus profonds de la matière. Toutefois le problème de la vie, ses derniers secrets et ses relations diverses lui restent inexplicables. Mais si nous restons aujourd'hui désarmés en face des progrès surprenants de la tech-

nique, la forêt nous permet de retrouver l'équilibre. La forêt est pleine de vie. Une génération reste reliée à la suivante et la vie devient malgré tout le sens de la création. Elle marque son sens à notre vocation. Le forestier doit se conformer aux lois de la vie. Il a le devoir de transmettre à la génération qui lui succédera les biens qu'il a reçus de ses prédécesseurs. Et il peut caresser l'espoir que les blessures infligées à la forêt, au cours des temps, par des circonstances fâcheuses, finiront par se cicatriser peu à peu. (Trad. H. B.)

### Réunion annuelle de la Société forestière suisse, à Fribourg, du 26 au 28 août 1945.

Par un temps idéal, ce furent plus de 200 participants qui prirent part à la réunion annuelle, à Fribourg.

Les assises débutèrent, le dimanche 26 août, à 16,00 heures, par la séance administrative, tenue dans le grand auditoire de la nouvelle université.

M. le Conseiller d'Etat *Baeriswyl*, président du comité local, souhaita la bienvenue aux sociétaires et leur exprima la gratitude du peuple et des autorités pour le travail fourni pendant les années de guerre. En termes délicats, il commenta le fameux adage :

« Un peuple sans forêts est un peuple qui meurt. »

Les délibérations qui suivirent faisant l'objet d'un procès-verbal spécial que publiera le Journal, nous ne les relaterons pas ici.

Nous signalerons toutefois l'allocution de M. *Petitmermet*, inspecteur général des forêts, qui apporta le salut de M. Etter, chef du Département fédéral de l'Intérieur. Il fit part de l'inquiétude du Conseil fédéral quant au ravitaillement en combustibles pour l'hiver prochain; en effet, même si les importations de charbon ont repris dans une faible mesure, il ne faut pas s'attendre à une amélioration sensible prochaine. Au nom de M. Etter, M. l'inspecteur général demande aux forestiers de faire encore un grand effort et les assure de la reconnaissance du pays.

Après la partie administrative, Monsieur H. *Grossmann*, inspecteur cantonal des forêts zurichoises, fit un exposé captivant sur les remaniements parcellaires des forêts privées. A l'aide de cartes et de graphiques suggestifs, M. Grossmann montre avec clarté les avantages des remaniements. Un exemple parmi ceux qui furent cités est celui de Rifferswil. Avant le remaniement parcellaire, un mas forestier comprenait 72 parcelles appartenant à 5 propriétaires et après le remaniement il n'y eut plus que 8 parcelles pour le même nombre de propriétaires. Lors de cet exposé, aucun détail ne fut sacrifié et les lignes générales ne perdirent jamais de leur netteté.

La séance se termina par la visite des bâtiments de la nouvelle université.

Après le souper, les participants se retrouvèrent à l'hôtel Terminus et la soirée, agrémentée de productions du Männerchor de Fribourg, se passa à rappeler anecdotes et souvenirs.

Fribourg « la Pittoresque » accueillit dans ses murs encore des sociétaires et c'est environ 240 participants qui partirent, par train spécial, le 27 août à 7,00 heures, pour se rendre à Cressier. De là, la nombreuse cohorte se dirigea vers les forêts domaniales du *Galm* où M. *Roggen*, inspecteur forestier, donna des explications et compléta les indications du guide pour l'excursion que chaque participant avait reçu, aux haltes prévues.

Les forêts du *Galm* couvrent une surface de 256 ha.; le sous-sol est formé par la mollasse d'eau douce inférieure qui livre, dans cette station à une altitude moyenne d'environ 570 m., un sol formé d'argile sablonneuse plus ou moins glaiseuse. Nous nous trouvons dans une station particulièrement favorable au chêne, cette précieuse essence étant largement représentée dans certaines divisions. Un chêne mesuré sur pied, à l'intention des visiteurs, donne les chiffres suivants :

diamètre à hauteur de poitrine 76 cm.	= 5,73 m <sup>3</sup>
hauteur totale 32 m.	
bille sans branches 1 <sup>re</sup> classe 15 m./64 cm.	= 4,85 m <sup>3</sup>
bois pour traverses, environ	1,00 m <sup>3</sup>
bois de feu, environ 3 stères	2,00 m <sup>3</sup>
	7,85 m <sup>3</sup>

Valeur totale aux prix du jour = 1.230 fr.

Il est à noter qu'à la fin du 15<sup>me</sup> siècle, des ordonnances autorisaient les communes à couper des bois tels que saules et peupliers, mais interdisaient l'abatage de chênes; nous voyons qu'alors déjà cette essence était reconnue à sa juste valeur et protégée.

Les congressistes eurent l'occasion d'entendre d'intéressantes explications quant au rajeunissement naturel et artificiel du chêne, données par M. *Roggen*; dans le premier cas, l'on s'est borné à agrandir les trouées pratiquées par la Station fédérale d'essais dans les années 1918—1926 et, dans le second cas, on a procédé à des semis sur des surfaces résultant de coupes rases. MM. *Deck*, *Fankhauser*, *Grossmann* et *Häussler* donnèrent aussi d'utiles conseils à ce sujet.

L'excursion se poursuivit par la visite des forêts de la ville de *Morat*, sous la conduite de M. *Friedrich*, inspecteur forestier. Ici, il fut donné aux visiteurs d'admirer de magnifiques exemplaires d'une autre essence de valeur : le pin sylvestre.

Une halte bienvenue permit aux congressistes de se restaurer, tout en écoutant les compliments de bienvenue de M. le D<sup>r</sup> *Willenegger*, syndic de *Morat*.

Au retour, on traversa de magnifiques peuplements de hêtres où l'on entendit M. *Weber*, ancien inspecteur forestier cantonal de *Zurich*, débiter quelques joyeux propos.

A la sortie de la forêt, les visiteurs eurent l'agréable surprise de trouver des chars qui les conduisirent à *Morat*, où un déjeuner fit oublier un instant l'ère des restrictions. Pendant le repas, qui fut égayé par les chants des « *Singvögeli* », chaque participant reçut un souvenir



de son passage à Morat, sous la forme de gravures artistiques offertes par les scieurs et marchands de bois de la région.

Le soir, les congressistes se réunirent pour le banquet officiel dans la grande salle de l'hôtel de Fribourg, que le jardinier de la ville avait décoré avec un goût raffiné. Au cours du repas, les participants eurent le plaisir d'entendre MM. les Conseillers d'Etat *Baeriswyl* et *Ackermann* ainsi que M. *Weber*, conseiller municipal, échanger d'aimables propos avec M. *Jenny*, président de la société. La soirée fut agrémentée de productions fort goûtées du « Cœur qui chante » et d'un groupe de danseurs en gracieux costumes régionaux. Si nous ajoutons que l'Etat de Fribourg eut la gracieuseté de remettre à chacun une cuiller à crème en bois, c'est dire que nous fûmes gâtés.

La journée du 28 août fut consacrée à une excursion dans les forêts domaniales de *Chésalles*, situées au sud du ravissant village de Gruyères. M. *Raemy*, inspecteur forestier, donna différentes indications sur ces forêts couvrant une superficie de 37 ha. qui, depuis la faillite des comtes de Gruyères en 1555, sont propriété de l'Etat de Fribourg. Elles sont composées de peuplements réguliers mélangés de résineux et de feuillus de belle venue. Quant à la répartition du volume entre les différentes classes de grosseur, le tableau suivant nous montre qu'elle est idéale :

16 — 28 cm.	2.578 m <sup>3</sup>	20 %
30 — 40 cm.	3.794 m <sup>3</sup>	30 %
40 et plus cm.	6.117 m <sup>3</sup>	50 %
	<hr/>	
	12.489 m <sup>3</sup>	100 %

Si nous ajoutons que la hauteur moyenne des plantes est de 38 m., on peut se faire aisément une idée de la beauté de ces peuplements. Ils eurent malheureusement à pâtir des ouragans de 1935 et 1942 qui y causèrent de gros dégâts.

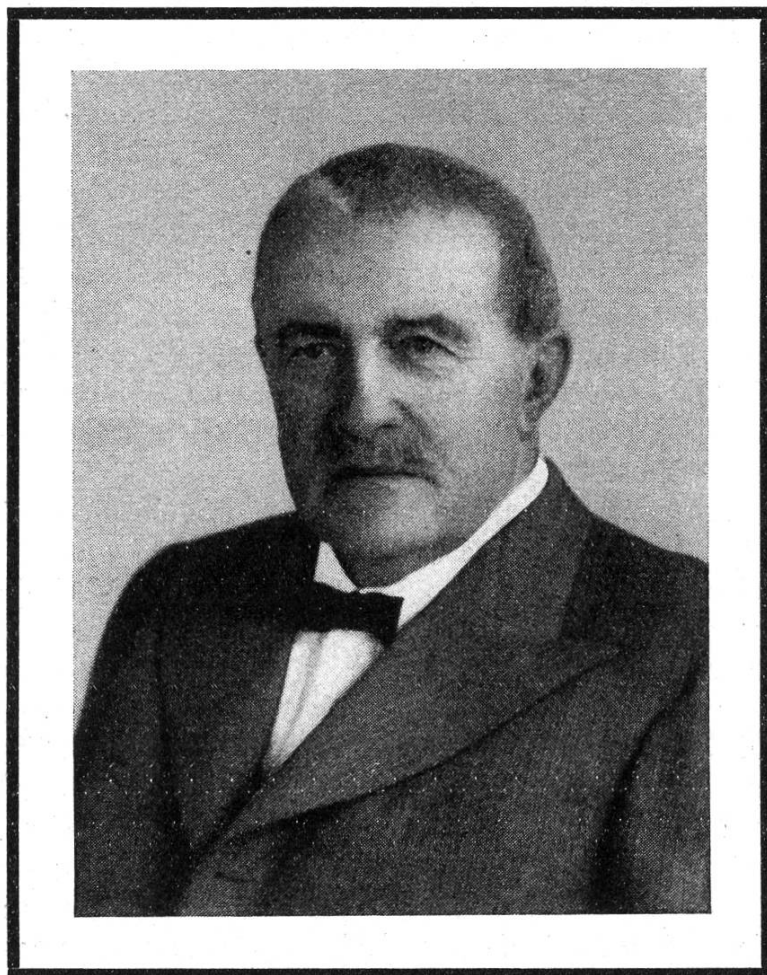
Après la visite des forêts, la nombreuse cohorte se rendit à Gruyères, ancienne citadelle des comtes. Pendant le repas de midi, les productions du charmant groupe vocal formé des enfants de l'ancien garde forestier Rime furent très goûtées des participants. M. *Jungo*, inspecteur forestier cantonal de Fribourg, qui s'est dépensé sans compter pour assurer la réussite de ces journées, remit à MM. Petitmermet, inspecteur général, Baeriswyl, Conseiller d'Etat et Müller, inspecteur fédéral, une canne pyrogravée en souvenir de leur passage en Gruyère.

L'après-midi étant consacré à la visite du château de Gruyères, les congressistes eurent le privilège d'entendre M. le D<sup>r</sup> *Naef* leur faire un exposé captivant sur l'histoire de Gruyères et ses comtes; puis, après avoir vu défiler un splendide troupeau conduit par des armaillis aux barbes fleuries, ce fut la visite du château sous l'experte conduite de M. Naef.

Une collation offerte par l'Etat de Fribourg réunit une dernière fois les forestiers suisses sur la terrasse du château, où l'on eut le plaisir d'entendre des productions du Chœur mixte de Gruyères et un échange d'aimables propos.

Ce bref séjour en pays fribourgeois laissera un lumineux souvenir au cœur de ceux qui eurent le bonheur d'y participer. Nos remerciements vont à ceux qui participèrent à la préparation et à la réussite de ces belles journées.

A. A.



## NOS MORTS

† **Emile von Arx, administrateur forestier, à Olten**

(22 octobre 1862 — 4 avril 1945)

Le 4 avril 1945 est décédé, à l'âge de 83 ans, Monsieur *Emile von Arx*, administrateur des forêts de la bourgeoisie d'Olten.

Né le 22 octobre 1862, il fit ses classes dans sa commune natale d'Olten et à l'école cantonale de Soleure, après quoi il entra à l'école forestière de Zurich, dont il obtint le diplôme d'expert forestier. Il débuta comme praticien dans les cantons de Schaffhouse, Neuchâtel et Berne. Le 1<sup>er</sup> avril 1888, on lui confia l'administration des forêts de la commune bourgeoisielle d'Olten, un poste intéressant dans lequel il put déployer une belle activité. Il a pu conduire à bonne fin la con-